



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 29 avril 2020

Monsieur Olivier Dussopt

Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique

Objet : Préavis de grève du 11 mai au 3 juin 2020.

Monsieur le Ministre,

L'UFSE-CGT constate, pour le déplorer, qu'en dépit des nombreuses interventions de la CGT, vous n'avez toujours pas fourni les éléments permettant de savoir comment la sécurité sanitaire des dizaines de milliers d'agentes et d'agents appelé.e.s à travailler en présentiel était concrètement assurée.

Pas de renseignements, par exemple, sur la façon dont les masques indispensables parviennent aux salarié.e.s - ni sur la quantité distribuée, pas de chiffres sur les personnels contaminés

Or, il est malheureusement avéré que dans de nombreux cas, les agent.e.s et les agents sont contraint.e.s d'assurer leurs missions dans des conditions inacceptables et gravement préjudiciables.

C'est à partir de cette situation déplorable que le pouvoir exécutif entend mettre en œuvre "un déconfinement progressif" à partir du 11 mai, dont l'une des conséquences sera de renforcer la présence de personnels dans les services et établissements.

Dans le même temps, campant dans une posture inadmissible, vous refusez de prendre en compte la revendication de notre organisation syndicale de permettre, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, d'accroître les possibilités de recours au droit de retrait, ne serait-ce que de manière transitoire.

A la différence de vous visiblement, la CGT continue de faire de la santé des salarié.e.s de la Fonction publique une priorité incontournable.

C'est pourquoi, dans les conditions très difficiles que nous connaissons, que la politique menée par le Président de la République et le gouvernement contribue notablement à aggraver, l'UFSE-CGT dépose un préavis de grève pour permettre aux agentes et aux agents de ne pas mettre leur santé en péril tout en ne s'exposant pas à des mesures disciplinaires de quelque ordre que ce soit dont vous semblez un fervent adepte.

Même si ce n'est pas l'objet central du présent préavis, nous ne vous tenons évidemment pas quitte d'autres aspects importants et graves de votre politique: gel de la valeur du point que nous continuons à contester, loi de transformation de la Fonction publique et ordonnance sur les congés dont nous demandons l'abrogation, budgets d'austérité avec lesquels nous demandons une rupture radicale, etc...

Ce préavis couvre la période allant du 11 mai inclus jusqu'au 3 juin inclus, ainsi que les nuitées en amont et en aval de ces deux dates.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de l'UFSE
Jean-Marc CANON